

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :

29 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle (de la Db n°2025-0901 à 2025-0908), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum est atteint, la séance peut commencer.

Madame LE PABIC est désignée secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande si les élus ont des remarques à apporter sur le procès-verbal du 19 juin dernier ? Le conseil adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EAU DSP – ANNEE 2024 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame LEONARD demande pourquoi malgré les recettes qui ont augmenté, les tarifs ont également augmenté pour le contribuable ? Monsieur BESNE précise que c'est lié au contrat, qui tous les ans augmente du fait des coûts de fabrication et d'énergie. Madame LEONARD précise que cela pourrait être une constance. Monsieur BESNE répond que oui cela pourrait si l'électricité était constante. Il précise que ce rapport est un document administratif qui indique le fonctionnement.

Monsieur QUENIOUX demande si le fait que le prix augmente en 2025 à un rapport avec le fait que c'est la Communauté de Communes facture ? Monsieur BESNE précise qu'il y a effectivement une harmonisation d'effectuée au sein de la Communauté de Communes. Il répète que le prix de l'eau ne diminue pas.

Madame TRONSON rappelle que l'harmonisation a été voté et choisi, alors que cela aurait pu être fait un an après, l'opposition n'était pas d'accord donc elle ne pourra pas être « pour » l'approbation de ce rapport.

Monsieur BARON précise qu'il y a aussi la question de la gestion et de l'amélioration du réseau pour éviter les pertes. L'année précédente il y avait 12 % de perte, et dans le rapport il est notifié 15 %. Monsieur BESNE précise qu'il y avait un rendement de 88 % l'année dernière et que désormais celui-ci est de 85 %. Pour rappel,

les aides de l'agence de l'eau stipulent qu'à partir de 80 % le rendement est normal. Monsieur BARON pense qu'il ne faut pas avoir ce discours en disant que l'eau se fait rare, mais que les pertes ne sont pas graves. Monsieur BESNE précise que c'est un rapport administratif qui fait état de la situation de 2024. Dans les pertes il est pris en compte les casses sur le réseau, l'eau de service pour nettoyer les différents éléments et l'eau utilisée aux poteaux incendie.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un gros incendie en décembre 2024 avec l'entreprise Max Vauché et ce jour-là, de l'eau il en a été consommée. Monsieur BESNE complète en précisant que dans la rue des Entrepreneurs, une conduite a cassé.

Monsieur BARON demande, quand on parle des indicateurs, si le mot « pertinent » utilisé signifie nocif et au-dessus du seuil admissible ? Monsieur BESNE répond que c'est une conformité administrative et non de potabilité. Monsieur BARON demande à ce que l'on soit précis, on parle de non-conformité administrative, que les mots soient bien utilisés.

Monsieur le Maire précise que l'eau est conforme mais la qualité mérite d'être améliorée. C'est la raison pour laquelle est en cours, le dossier de construction d'une usine de traitement. C'est actuellement en cours, les travaux devraient débuter en 2026. Monsieur BESNE précise que le marché a été lancé fin août. Cette usine de traitement va permettre d'améliorer de façon importante la qualité de l'eau, en particulier par rapport à tout ce qui est résidu de pesticides.

Monsieur QUENIOUX précise qu'avec la transformation des pesticides trouvés dans l'eau, ce n'est pas sûr qu'actuellement il y ait une usine qui puisse traiter ces résidus de la transformation d'un produit chimique.

Monsieur BESNE répond que le but c'est de traiter au maximum les eaux d'une certaine nappe sur Contres, pour diminuer la teneur en métabolite et par dilution avec un autre forage sur une autre nappe, arriver dans les conformités. Le but n'est pas d'enlever tout, mais de diminuer.

Monsieur le Maire précise qu'il y a plusieurs modalités de traitement. La plus efficace est l'osmose inversée, qui n'a pas été retenue car il faudrait multiplier le prix de l'eau par 10 ou 20 tellement c'est onéreux. Monsieur BESNE précise qu'en plus, cela va créer d'autres problèmes, comme déminéraliser l'eau. Ce qui a été retenu c'est du charbon actif en micro grain. Monsieur le Maire précise qu'il a été avec Monsieur BESNE visiter une usine en Bretagne, où ils ont le même type de problème et où ça donne des résultats très intéressants. Néanmoins il n'y a rien de parfait mais ça peut apporter une amélioration. Financièrement, rien que sur l'usine on est sur plus de 2.5 millions, tout compris 4 millions. Monsieur BESNE précise que sur Contres, un forage est plus profond, avec des qualités d'eau meilleure, cependant il ne peut pas être utilisé pour alimenter tout Contres.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, par 24 voix POUR et 4 abstentions (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD) décide d'approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau.

FINANCES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LA STRUCTURE PERISCOLAIRE DE THENAY

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention d'objectifs et de financement relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay s'est achevée le 31 décembre dernier.

Il convient donc de la renouveler pour continuer à bénéficier de l'aide financière de la CAF.

Madame LEONARD fait remarquer que la convention s'est achevée en décembre, pourquoi ce laps de temps avant de revoter une nouvelle convention ? Madame AUDIANE précise que tous les documents ont été envoyés en janvier à la CAF mais que cette dernière n'a renvoyé la convention qu'en cours d'année avec effet rétroactif en janvier.

Madame LEONARD trouve qu'à Thenay il y a un projet et le système fonctionne bien, alors que les autres villages, qui font partis de la même commune, ne bénéficient pas de ces avantages depuis le début. Peut-être qu'il faudrait repenser à ce projet et avoir une équité dans tous les villages. Madame AUDIANE dit que c'est situation est un héritage de Thenay : Cependant, depuis ce mandat il y a eu des améliorations avec le recrutement d'agents diplômés à qui la collectivité a proposé des contrats plus pérennes, rendant une stabilité auprès des enfants. De plus, chaque structure périscolaire travaille de la même façon que Thenay.

Madame BARDOUX rajoute que même si les autres structures ne sont pas conventionnées, il y a eu un gros travail d'effectué par les équipes puisqu'à l'heure d'aujourd'hui ce n'est plus de la simple garderie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement CAF relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES – THENAY

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité a cédé courant 2025 le bâtiment situé au 3 rue Francis Gauthier à Thenay (DB 2024-0407). Ce bâtiment comprenait notamment une zone de stockage utilisée par les services techniques.

Actuellement, la commune déléguée de Thenay disposant d'un hangar destiné au stockage aux gros matériel des services municipaux. Cependant, ce bâtiment, ancien et dégradé, ne répond plus aux normes de sécurité ni aux exigences de fonctionnement actuelles. Il présente notamment des désordres structurels, une mauvaise étanchéité et ne permet pas un stockage sécurisé ni organisé du matériel communal.

Face à cette situation, la commune souhaite procéder à la démolition de l'actuel hangar et à la construction d'un nouveau bâtiment de stockage. Ce nouveau bâtiment sera plus fonctionnel, sécurisé et adapté aux besoins des agents communaux. Il permettra également de centraliser l'ensemble du matériel communal dans un lieu unique.

L'aménagement prévu comprendra également un espace bureautique, afin de permettre aux agents communaux de gérer les tâches administratives et de fluidifier les échanges avec les services administratifs ainsi qu'avec les différents pôles des services techniques de la commune du Controis-en-Sologne.

Les objectifs sont :

- Garantir un espace de stockage sécurisé pour le matériel et les équipements techniques,
- Permettre une organisation plus rationnelle des espaces (matériel, produits, outillage...),
- Améliorer la sécurité des agents et des usagers,
- Limiter les pertes et dégradations de matériel dues à l'humidité ou à une mauvaise protection.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût total des travaux :	115 251,61€ HT
- Subvention département	24 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne	91 251,61€ HT

Monsieur BARON est étonné de cette demande de subvention alors que ce projet n'a jamais été évoqué. Monsieur MARTELLIERE répond que cela a été évoqué en commission et mis au budget. Monsieur MARTELLIERE précise que ce sont des travaux déjà évoqués, ce n'est pas un nouveau projet.

Monsieur BARON évoque les plans et précise qu'il y avait deux associations qui trouvaient leur place dans les locaux, il aimerait savoir pourquoi ? Madame BARDOUX précise qu'à Thenay, la commune fournissait toujours un local aux associations pour y mettre leur matériel. Ce local avait déjà été déménagé une première fois pour construire la garderie, les associations ont été déportés dans les locaux des services techniques.

Monsieur BARON précise que c'est bien pour les associations car dans le descriptif du projet, il a lu qu'il y avait une partie technique, une partie accueil pour des bureaux mais sur le plan il y a plutôt un local sanitaire vestiaire, un local atelier rangement et deux espaces vastes pour les associations mais pas spécialement d'espace de bureau prévu. Madame BARDOUX précise qu'à l'heure d'aujourd'hui, à l'intérieur il n'y a rien de définitif mais il faut stocker le matériel du bâtiment qui va être détruit.

Monsieur BARON précise que dans le projet c'est stipulé autrement. Monsieur CHASSET précise que pour le moment le projet est de construire un hangar sur une plateforme béton, l'aménagement intérieur n'est pas défini. Les subventions demandées par rapport à cela sont sur le bâtiment brut. Il y a dans la prévision la possibilité de mettre deux espaces comme le précisait Madame BARDOUX pour stocker le matériel de deux associations qui sont dans l'ancien espace Robin qui est vendu. La majorité de l'espace est pour le local technique. Dans le projet il y a une arrivée d'eau et ça s'arrête là. Le cloisonnement est une proposition mais rien n'est officiellement acté.

Madame TRONSON demande pourquoi cela concerne seulement 2 associations ? Madame BARDOUX explique qu'il y a quelques années il y avait seulement trois associations qui avaient demandé à la commune un lieu de

stockage, il y en a une qui est partie, il y en a deux qui ont ce besoin, il n'y a pas eu de retour d'autres associations. Monsieur BAUMER précise que ce n'est pas seulement à Thenay, si les associations le désirent et ont besoin de locaux, il y a des box qui leurs sont dévolus. Il y a également un local en cas de besoin des associations. Ceux qui en ont beaucoup on leur propose d'héberger leur matériel.

Monsieur BARON répond qu'il est d'accord sur l'analyse et le besoin, il précise juste que dans le descriptif ce n'est pas spécifié de la même manière. Monsieur MARTELLIERE répond que Monsieur BARON peut venir visiter le local de Fougères sur Bièvre, il y a un local agent et un bureau dedans. Les agents techniques sont plus sur le terrain qu'au bureau, le siège est sur Contres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la réalisation du projet estimé à 115 251,61€ HT ; d'approuver le plan de financement exposé ; d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 20,82%, soit 24 000,00€ pour le projet de démolition et de reconstruction du hangar des services techniques de Thenay pour un montant de 115 251,61€ HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – RÉNOVATION DE LA VOIRIE – OUCHAMPS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil municipal que la commune de Le Controis-en-Sologne, soucieuse d'assurer la sécurité, la qualité de vie et l'attractivité de son territoire, sollicite le soutien financier du Département dans le cadre de la réhabilitation de sa voirie communale.

Le réseau routier communal, bien que modeste, constitue un maillon essentiel de la mobilité locale, permettant la desserte des habitations, des exploitations agricoles, des entreprises locales, des équipements publics (écoles, mairie, etc.) et des liaisons intercommunales. Or, plusieurs tronçons, notamment les voies Rue de Vaux et Chemin de la Ferme, présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé (fissures, affaissements, revêtement détérioré), résultant d'un usage soutenu et de conditions climatiques rigoureuses.

Cette situation génère :

- Des risques pour la sécurité des usagers
- Une détérioration du cadre de vie des habitants,
- Un frein au développement économique local, notamment pour les exploitants agricoles et les professionnels de proximité.

Les travaux envisagés visent à :

- Restaurer la sécurité et la qualité du réseau routier communal,
- Améliorer la dessertabilité des quartiers et hameaux,
- Favoriser la cohésion territoriale et l'attractivité de la commune,
- Réduire les coûts d'entretien récurrents en assurant une réhabilitation durable.

Des travaux maîtrisés et planifiés

Les travaux, évalués à 166 320,32€/HT comprennent :

- Le reprofilage et la réfection de la chaussée,
- La mise en sécurité (signalisation, accotements)

Un projet adapté à la taille et aux ressources de la commune

Avec un budget communal limité, et malgré les efforts constants de bonne gestion, la commune ne peut engager seule la totalité des dépenses nécessaires. L'aide sollicitée auprès du Département représente un levier indispensable pour la concrétisation de ce projet structurant, à fort impact pour nos administrés.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| - Coût total des travaux : | |
| o Rue de Vaux | 135 338,57€ HT |
| o Chemin de la Ferme | 30 981,75€ HT |
| - Subvention département | 30 000,00€ HT |
| - Autofinancement Le Controis-en-Sologne | 136 320,32 € HT |

Madame TRONSON précise qu'il avait été évoqué par le Maire que lorsqu'il y avait des réaménagements de route, il y avait des créations de pistes cyclables est ce que cela sera le cas ? Monsieur RUDAULT précise que les travaux ont été fait et il n'a pas été prévu de piste cyclable. Il précise que ces deux rues sont fréquentées par des véhicules principalement. Madame AUDIANE précise que la rue des Vaux est une impasse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation du projet estimé à 166 320,32€ HT ; d'approuver le plan de financement exposé ; d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 18,04%, soit 30 000,00€ pour le projet de rénovation de la voirie de Ouchamps pour un montant total de 166 320,32€ HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCVCC – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DU MOULIN A VENT A FEINGS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil que dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration du cadre de vie, la commune déléguée de Feings réalise des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.

Ces travaux participent à l'embellissement du village, à la sécurisation des réseaux, et à la préservation de l'environnement paysager.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 1 454 117,03€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Travaux d'effacement des Réseaux	116 221,00€ HT
- Travaux d'aménagement	1 337 896,03€ HT
- Fonds de Concours	139 377,00€ HT
- DDSR	30 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne	1 284 740,03€ HT

Afin de soutenir la commune dans cette opération, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, dans le cadre de ses compétences en matière d'appui aux communes membres

Monsieur BESNE précise que les travaux sont déjà effectués mais que le dossier est proposé pour les reliquats de subventions.

Monsieur LEGOUY demande s'il y a un financement du SIDELC par rapport à l'enfouissement des réseaux ? Monsieur BESNE répond que oui, cela a déjà été délibéré.

Monsieur QUENIOUX dit que la rue du Moulin à vent c'est un peu la rue du « petit champs Elysée ».

Monsieur BARON demande si on peut obtenir cette subvention même si elle est demandée après la réalisation des travaux ? Monsieur MARTELLIERE répond que oui.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à hauteur de 139 377,00€, d'approuver le plan de financement exposé, d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCVCC – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DU MOULIN A VENT A FEINGS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil que dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration du cadre de vie, la commune déléguée de Feings réalise des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.

Ces travaux participent à l'embellissement du village, à la sécurisation des réseaux, et à la préservation de l'environnement paysager.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 1 454 117,03€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Travaux d'effacement des Réseaux	116 221,00€ HT
- Travaux d'aménagement	1 337 896,03€ HT
- Fonds de Concours	139 377,00€ HT
- DDSR	30 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne	1 284 740,03€ HT

Afin de soutenir la commune dans cette opération, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, dans le cadre de ses compétences en matière d'appui aux communes membres

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à hauteur de 139 377,00€ ; d'approuver le plan de financement exposé, d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION DDSR AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – VIDEO-PROTECTION

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil municipal que depuis 2022, la commune de Le Controis-en-Sologne a mis en place un système de vidéoprotection sur la commune déléguée de Contres, contribuant ainsi à améliorer la sécurité publique, à prévenir la délinquance et à faciliter l'intervention des forces de l'ordre dans leurs investigations. Le dispositif a démontré son efficacité et il est désormais proposé de l'étendre aux communes déléguées de Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps, et Thenay.

Cette extension vise à renforcer la sécurité publique à l'échelle du territoire communal, en mettant en place des caméras fixes IP haute définition, avec éclairage infrarouge (IR), et un indice de protection anti-vandale (IK10). Ces caméras seront également équipées de la fonction de visionnage des plaques d'immatriculation (VPI), permettant ainsi une surveillance optimale et une réponse rapide aux actes de délinquance.

Afin de répondre aux normes de sécurité exigées par l'État et de garantir une couverture efficace, les caméras seront interconnectées avec le centre opérationnel du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

Ce projet a été validé après une étude technique menée par un bureau d'étude spécialisé, et il est essentiel pour la commune de Le Controis-en-Sologne de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental afin de financer une partie de ce dispositif sur la commune de Fougères/Bièvre

Description du projet :

- Objectifs :
 - Sécuriser le patrimoine public de la commune et ses équipements,
 - Renforcer la sécurité des espaces publics (zones sensibles, parcs, etc.),
 - Lutter contre l'incivisme et les troubles à l'ordre public
- Composants du dispositif :
 - Installation de caméras fixes IP haute définition avec éclairage infrarouge et protection anti vandale,
 - Fonction de visionnage des plaques d'immatriculation,
 - Déport des images vers la Gendarmerie Nationale de Blois pour assurer une surveillance continue,
 - Accès sécurisé au poste de contrôle avec un système de détection d'intrusion et de contrôle d'accès par digicode.

Le coût total estimé pour l'extension du dispositif de vidéoprotection sur la commune de Fougères sur Bièvre est de 57 132,00 euros HT.

Le plan de financement est le suivant ;

- Travaux vidéo protection	57 132,00€ HT
- DDSR	16 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne	41 132,00€ HT

La commune sollicite une subvention du Conseil Départemental pour un montant de 16 000,00 €.

Madame LEONARD demande s'il y a une étude sur la délinquance de chaque commune déléguée ? et savoir si la vidéoprotection a permis de régler ces affaires ou pas et quel est le nombre d'incivilités et d'actes de délinquance ? Monsieur MARTELLIERE précise que c'est compliqué de répondre à ces questions puisque sur Fougères il n'y a pas de vidéo. Il informe qu'il y a 3 semaines il a été appelé à 3h du matin par des riverains, il a fait intervenir la gendarmerie car il y avait un trafic de drogue devant la salle des fêtes de Fougères.

Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi un problème sur la commune de Contres. Il est face à une situation complexe, d'un groupe de mineurs qui chaque nuit entre 23h et 5h du matin se livre à un certain nombre de dégradations, vols, trafics. Ce sont des jeunes en errance, déscolarisés et sans projet professionnel. Monsieur le Maire veut essayer deux pistes : l'une éducative, l'autre plus réglementaire avec la mise en place d'un couvre-feu comme le Maire de Montignac. A étudier, car il y a eu des renforts de gendarmes et des gardes à vue.

C'est un sujet qu'il souhaite discuter avec les élus, mais il ne s'interdit pas cette mesure s'il n'y a pas d'autres solutions, car il reçoit quotidiennement des gens qui se plaignent, victimes de vols, de voitures brûlées, il y a des problèmes sur tout le territoire du Controis en Sologne.

Monsieur BESNE rajoute qu'il y a une semaine, une bande de mineurs a été interpellé, entre Contres et Feings au bord d'un véhicule et qui jouait « du frein à main sur la place », ils ont été interpellés à Fougères. Il y a 3 semaines c'était en quad, derrière la salle des fêtes à Feings.

Madame BARDOUX rajoute qu'elle a passé son samedi matin à la gendarmerie car la buvette du stade a été pillée, et un agriculteur s'est fait voler la même nuit des outillages et du gazole.

Monsieur BARON ne nie pas qu'il y ait des problèmes, ce qu'il regrette c'est de ne pas avoir de situation plus précise du territoire. Monsieur le Maire indique qu'il y a une convention avec la gendarmerie qui sera renouvelée prochainement et qu'il y aura des chiffres. Cependant ce qu'il peut indiquer c'est que par rapport au nombre de dépôt de plaintes sur un an, on est à +700 %. Monsieur BESNE ajoute que le rapport annuel de la gendarmerie concerne l'ensemble du Controis en Sologne, il n'est pas détaillé par village. Monsieur le Maire précise qu'il est d'accord avec Monsieur BARON, la vidéoprotection ne résout pas tout, cependant c'est un outil pratique dans certaines circonstances.

Madame LEONARD rajoute que dans la note de synthèse il est stipulé « Observer et analyser le trafic routier pour identifier et sanctionner les infractions aux règles de circulation », est ce que cela permettra de verbaliser les conducteurs ? Monsieur MARTELLIERE précise que c'est ce qui se fait déjà, et que les caméras seront placées au niveau des carrefours, y compris salles des fêtes et mairies, pour suivre les voitures. Il rappelle que l'entreprise Goyer s'est fait voler une voiture qui avait été retrouvée sur l'autoroute dans le 93 grâce aux caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 3 abstentions (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD) décide d'approuver le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal, comprenant l'installation de caméras fixes haute définition et l'interconnexion avec les services de gendarmerie sur la commune de Fougères sur Bièvre, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 16 000,00 €, dans le cadre de la Dotation Départemental de Solidarité Rural (DDSR), pour financer le projet d'extension de la vidéoprotection sur la commune de Fougères/Bièvre, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet et à faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, notamment pour l'obtention de la subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION « VELO CLUB CONTROIS »

Monsieur BAUMER informe les membres du conseil municipal que suite au passage du Critérium de Contres le 13 juin 2025, le Comité Centre Val de Loire de Cyclisme sollicite la commune pour le versement d'une subvention à hauteur des frais engagés, soit 986,00€.

Madame LEONARD est très ennuyée par cette délibération puisque les demandes de subventions aux associations ont été travaillées en commission à plusieurs reprises. Il y a eu des critères précis définis : sur l'argent qui restait, les différents projets, les personnes qui dépendaient du Controis en Sologne et des communes environnantes. On demande aux élus de se positionner sur une course qui a lieu chaque année. Comment respecter l'équité entre les associations si certaines redemandent. Cette association avait demandé plus de 12000 euros, la commission avait acté 9000 euros, basé sur des critères précis. On savait qu'il y avait cette manifestation. Dans cette association, il y a 6 personnes du Controis en Sologne et 32 dans les communes voisines. Est-ce que cette association a sollicité les communes voisines pour avoir ces 900 euros ? Elle avait également de l'argent sur le compte et c'est la raison pour laquelle on avait réduit la somme à 9000 euros.

Monsieur BAUMER répond que concernant l'argent sur leur compte, effectivement à l'instant T il y en avait par les adhésions des licences. Chaque association sportive reverse ces montants de licences à la fédération. Madame LEONARD répond que cela a déjà été évoqué il s'agissait de 24000 euros. Monsieur BAUMER répond que cette demande de participation au criterium n'est pas demandée tous les ans. Cette année, l'association a une trésorerie qui est plus que très basse. Le critérium a permis d'amener de l'animation dans le village, avec deux courses.

Madame LEONARD demande s'ils ont sollicité les autres communes. Monsieur BAUMER ne le sait pas mais va se renseigner.

Madame LEONARD est très embêtée par rapport à tous ces éléments et par rapport aux autres associations car la commune s'est positionnée sur une vue globale et là, on dépasse le cadre. Monsieur BAUMER précise qu'il avait été dit que l'enveloppe mise de côté était prévue pour les besoins exceptionnels de chaque association, et c'est le cas pour le vélo club controis. Madame LEONARD ne remet pas en cause le travail mené par les associations mais elle est embêtée dans le fait qu'il n'y a plus l'équité, la course était connue et la demande arrive ultérieurement.

Monsieur Le Maire partage les propos de Madame LEONARD, notamment sur le nombre d'adhérents du Controis en Sologne (6 sur 38) et cela l'interpelle. Le Controis en Sologne ne peut pas pourvoir seul à tous les clubs qui existent et dont profitent l'ensemble des autres communes qui ne participent en rien à cela.

Monsieur le Maire décide d'ajourner ce dossier et le reporte à la prochaine séance

Madame MORIN Isabelle quitte la séance.

BUDGET ANNEXE COMMERCE - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du conseil municipal que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif. Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget commerce de la commune de Le Controis-en-Sologne, à travers les inscriptions suivantes :

DM n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-68 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-68 : Constructions (en cours)	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 050,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Monsieur QUENIOUX demande si le nouveau boulanger a payé une caution ? Monsieur MARTELLIERE précise que la vente a été signée hier, le bâtiment n'appartient plus à la commune.

Monsieur QUENIOUX précise que l'ancien boulanger a laissé le bâtiment dans un « drôle d'état » et demande si la caution a été remboursée totalement ? Monsieur MARTELLIERE répond que oui et qu'un gros nettoyage a été fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette présente décision modificative.

Concernant le commerce, Madame PEAN-NORQUET fait un point sur la maison de la presse à Contres qui était en difficulté. Des solutions sont en cours. La Direction des finances publiques a également été rencontrée. Les solutions proposées semblent convenir au commerçant.

• ETAT DES DECISIONS :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 19 juin 2025 et le 4 septembre 2025

- **16-2025 : Bail à ferme**
- **17-2025 : Marché public nettoyage des locaux du Controis en Sologne**
- **18-2025 à 23-2025 : Achats de concessions dans les cimetières du Controis en Sologne**

INTERVENTIONS DIVERSES

Monsieur QUENIOUX s'adresse à Monsieur BESNE en lui expliquant que l'ancien propriétaire d'Onzain agricole à Fougères sur Bièvre qui réside à Feings, a sollicité la modification d'un chemin communal. Monsieur QUENIOUX demande s'il est possible d'aller le rencontrer ? Monsieur BESNE répond qu'il s'agit d'un chemin communal qui traverse une propriété. Le propriétaire a présenté un ancien cadastre sur lequel le chemin était sur la partie extérieure de sa propriété et non pas sur le milieu de la propriété. Il comprend que pour son confort, faire passer le chemin sur l'extérieur paraît logique. Il a été vu avec Monsieur MARTELLIERE avant l'été en lui expliquant qu'il fallait mettre en place une enquête publique, qui a été vu avec le service urbanisme, car il faut déclasser le chemin communal qui passe à l'intérieur de sa propriété et reclasser le nouveau chemin, même si les travaux seront à ses frais.

Monsieur QUENIOUX a vu qu'au château Gaillard le chemin a été clôturé. Monsieur BESNE précise que c'est un droit de passage, un accord a été effectué entre propriétaires devant/derrière. Le chemin a été refait à la charge de la propriétaire de devant et pour la propriété de derrière c'est un droit de passage. C'est une histoire de privé à privé. La collectivité n'intervient pas sur ce sujet, ce n'est pas un chemin communal.

Monsieur QUENIOUX demande si à Ouchamps, un propriétaire a eu l'autorisation de clôturer un chemin communal ? Monsieur RUDAULT est au courant, avec le service urbanisme ils sont sur le dossier. Il va y avoir un rendez-vous avec un géomètre pour un bornage. Monsieur RUDAULT précise qu'il a entendu que le propriétaire avait l'autorisation d'un agent de prendre le chemin. Monsieur CHASSET ne peut pas laisser dire cela, et ajoute qu'il y a une solution simple : un acte notarié. Sur ce document il est spécifié ce qui appartient à la commune, ce qui appartient au propriétaire.

Madame AUDIANE précise que s'il prend le chemin, on ne pourra plus aller entre Ouchamps et Fougères. Elle remercie Monsieur RUDAULT de s'occuper de ce dossier.

Madame TRONSON a trois questions de 3 personnes différentes :

- Ça serait bien de revoir l'entretien du passage scolaire de Favras pour le passage du bus : Monsieur BESNE répond que dès qu'il passe devant il alerte les services, c'est une histoire de tonte.
- Est-ce que la compagnie du hasard est entretenue par les employés communaux du Controis en Sologne ? Monsieur BESNE précise que ce n'est pas entretenu par les employés communaux du Controis en Sologne il a simplement été demandé cet été quand il a fait chaud, d'arroser les arbres plantés. C'est une demande de Madame MARTY, dans l'attente d'ouverture de compteur à la SAUR, entre les devis, les accords, les congés ils n'avaient toujours pas de compteur d'eau. Pour éviter que les arbres plantés meurent, les employés communaux sont aller arroser avec de l'eau de pluie récupérée sur les bâches installées sur les locaux communaux de Fougères et Feings.
- Il y a une pétition qui circule avec une forte demande pour avoir des bacs jaunes a domicile ? Monsieur MARTELLIERE précise qu'il y a une réunion publique prévue le 18 septembre pour les poubelles jaunes, à la salle des fêtes de Contres. Madame PEAN-NORQUET précise que cette réunion est organisée par l'ADEPERC.

Monsieur QUENIOUX a rencontré un employé communal de Fougères vers la mi-août, lui demandant s'il arrêtaient d'arroser les fleurs ? L'employé a répondu qu'il n'y avait pas de fleur. Il s'interroge sur la récupération d'eau de pluie s'il n'y a pas de fleur à arroser. Madame TETOT répond qu'il y a un pôle technique à Fougères, qui doit transmettre ses demandes au siège technique de Contres. S'il ne demande rien, il n'y a rien. Monsieur LELARGE rajoute que les décisions peuvent être prises en commission concernant l'aménagement. En ces périodes de sécheresse l'arrosage est limité mais c'est à la commission « espaces verts » de définir ce qui peut être mis comme fleurissement dans chacun de nos villages. Monsieur RUDAULT ajoute que cette année il y a eu des fleurissements sur la commune déléguée de Ouchamps. Il a été mis des fleurs qui s'étendent, qui n'ont pas

besoin de beaucoup d'eau et qui fleurissent sur un certain temps. Il n'y en a juste pas assez. Cela manque de fleurissement et quand on rentre dans les villages c'est plus agréable quand il y a des fleurs. Madame TETOT précise qu'il y a eu de la micro plantes mais qu'il faut attendre après la première année, avant c'est trop petit.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochains conseils municipaux :

- 9 octobre
- 6 novembre
- 11 décembre.

La suite n'est pas encore fixée.

Monsieur le Maire donne également des éléments sur le territoire :

- 6 septembre : forum des associations
- 11 septembre : présentation du projet EHPAD à 18h salle des mariages de Contres
- 18 septembre : réunion publique avec le SMIEEOM
- 19 et 20 septembre : nos rues sans déchets. Madame TETOT précise que pour le 19 ce sont les classes du collège qui participeront. Cela commence à 14h et se termine à 16h. Des élus peuvent venir. Le 20 c'est ouvert à tout le monde. Rendez-vous à 8h30 à la salle des associations.
- 13 septembre : feu d'artifice à Thenay
- 19 et 20 septembre : festival HRUN dans la zone industrielle. Sont attendues jusqu'à 5000 personnes

Madame PEAN-NORQUET informe que l'opération Octobre rose est renouvelée. Les parapluies ont été appréciés l'an dernier.

Cette année il y aura une grosse journée autour des agents. Au-delà du symbole, la ligue va venir faire une sensibilisation. L'idée est d'aller plus loin, de relayer les informations des associations et entreprises du territoire qui organiseront un événement autour de cette cause.

Les communes seront, elles aussi habillées pour l'évènement. Elle remercie les agents pour leurs propositions et demande aux élus de ne pas hésiter à en parler autour d'eux.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Le 16 septembre 2025
La secrétaire de séance
Christiane LE PABIC



Le Maire
Antoine LELARGE

